



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 27 MARS 2017 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2017	3
FINANCES COMMUNALES.....		3
TAUX DES TROIS TAXES LOCALES		3
01/ Fixation des taux des trois taxes locales pour 2017.....		3
REMISES GRACIEUSES		4
02/ Remises gracieuses pour les années 2012 à 2016.....		4
ADMISSIONS EN NON-VALEUR		5
03/ Admissions en non-valeur pour les années 2013 à 2016.....		5
GARANTIES COMMUNALES.....		6
MAINTIEN DES GARANTIES COMMUNALES		6
04/ Maintien de la garantie communale à hauteur de 80 %, dans le cadre de la prorogation du contrat de prêt de 9 000 000 € contacté par la sadev 94 auprès d'arkea banque entreprises et institutionnels, destine à financer l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la zac Victor Hugo (lot 1) - approbation de l'avenant n° 5 au contrat de prêt consenti par Arkea Banque entreprises et institutionnels et autorisation Donnée à Mme le Maire de le signer		6
05/ Maintien de la garantie communale à hauteur de 80 %, dans le cadre de la prorogation du contrat de prêt n° a7509b8h de 15 000 000 € contracté par la Sadev 94 auprès de la Caisse d'Épargne et de prévoyance Île de france, destiné à financer les acquisitions foncières de la zac Victor Hugo - autorisation Donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 3 au contrat de prêt n° a7509b8h consenti par la Caisse d'épargne et de prévoyance Île-de-France.....		6
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....		8
NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (STSPD).....		8
06/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la nouvelle stspd (Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance) et de signer les éventuelles conventions		8
SUBVENTION		8
07/ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec le comité d'action sociale et culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux (casc) et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer pour l'attribution d'une subvention de 14 000 €.....		8
08/ Attribution d'une subvention complémentaire de 1 800 € à l'Association Perspectives et Médiations.....		9
AMENAGEMENT URBAIN.....		9
ZAC MOULIN BLANCHARD.....		9
09/ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement à passer		

avec la Semaba et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	9
PROTOCOLE DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET L'EPFIF DE L'ETUDE URBAINE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITE DU SECTEUR PLUCHET / BLANCHARD	11
10/ Approbation du protocole de cofinancement de l'étude urbaine de programmation et de faisabilité entre la ville et l'epfif et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	11
MISE EN PLACE DES AIDES DIRECTES PREVUES AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU DISPOSITIF FISAC	12
11/ Modification de la composition du comité d'aides directes décrit dans le règlement d'attribution des aides directes prévue dans le cadre du dispositif fisac et approuvé au conseil municipal du 12 décembre 2016.....	12
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - BAGNEUX	12
12/ Demande de transfert du bénéfice de la déclaration d'utilité publique (dup) du projet de réalisation de la zac écoquartier victor hugo, de la commune de Bagneux au profit de la Sadev 94 et de l'epf idf	12
13/ Approbation du cracl 2 016	12
14/ Approbation de l'avenant n°4 au traite de concession d'aménagement de la zac ecoquartier a passer avec sadev 94 et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	14
DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE	14
15/ Délégation du droit de préemption et du droit de priorité au Maire de Bagneux.....	14
SERVICES TECHNIQUES.....	14
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE COMBUSTION	14
16/ Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation par la Société orange (paris 13ème) d'exploiter une installation de combustion.....	14
RESEAU DE GEOTHERMIE, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET DE LIVRAISON D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BAGNEUX ET DE CHATILLON	15
17/ Approbation de la convention financière relative au reversement de la redevance d'occupation domaniale et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	15
REFECTION DU BATIMENT DE RESTAURATION DE L'ECOLE HENRI WALLON.....	15
18/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux	15
RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND	15
19/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (drac) d'Île-de-France et validation du plan prévisionnel de financement	15
20/ approbation du projet et autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter une subvention auprès de la région Île-de-France et de signer tout document nécessaire à la réalisation de projets	15
21/ autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux	16
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DANS LE CADRE DU PROJET R-URBAN BAGNEUX.....	19

22/ Autorisation donnée à l'association atelier d'architecture autogérée de déposer les demandes préalables nécessaires à la réalisation du projet pour la construction d'un bâtiment, dans le cadre du projet r-urban Bagneux, sur l'emprise de 800 m ² appartenant à la ville de Bagneux.....	19
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	23
SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB METROPOLE	23
23/ Adhésion au syndicat mixte autolib et velib métropole et approbation des statuts – adhésion à la compétence optionnelle velib du syndicat mixte autolib et velib metropole – désignation d'un titulaire et d'un suppléant.....	23
ÉDUCATION	23
PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE »	23
24/ Approbation de la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre de la prestation de service « contrat enfance et jeunesse » et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	23
ORGANISATION DES SEJOURS ET DES CLASSES DE DECOUVERTE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX ...	24
25/ Acceptation de la convention à passer avec l'association vacances voyages loisirs dans le cadre de l'organisation des séjours et des classes de découverte de la commune de Bagneux mis en place par VVL et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	24
MISE A DISPOSITION DU SITE DE MIEUSSY ET DE LA TRINITE-SUR-MER	24
26/ Acceptation de la convention concernant la mise à disposition du site de Mieussy à passer avec l'association vacances voyages loisirs et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	24
27/ Acceptation de la convention concernant la mise à disposition du site de La Trinité-sur-mer à passer avec l'association vacances voyages loisirs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	24
MARCHE FOURNITURE PAPETERIE ET TRAVAUX MANUELS, MATERIEL DIDACTIQUE ET LIVRES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 À 13 ANS (2 LOTS).....	25
28/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché relatif au lot n°1 (fourniture de matériels pour les travaux manuels et fournitures scolaires pour les enfants de 0 à 13 Ans).....	25
29/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché relatif au lot n°3 (fourniture de livres scolaires pour les écoles publiques primaires de Bagneux).....	25
TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES.....	25
30/ Acceptation de la convention type de prestations à passer avec les prestataires associatifs dans le cadre des activités périscolaires et autorisation donnée à Mme le maire de la signer (annule et remplace la délibération n° 28 du 23 septembre 2014).....	25
PETITE ENFANCE.....	25
PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	25
31/ Approbation des modifications du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants - approbation de la convention à passer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la prestation de service unique des établissements d'accueil de jeunes enfants et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer ainsi que ses éventuels avenants	25

SPORTS	26
REGLEMENT INTERIEUR – TRINITE-SUR-MER	26
32/ Approbation du nouveau règlement intérieur de La Trinité-sur-Mer	26
32 bis/ Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un circuit fitness	27
TARIFS.....	27
33/ Modification de la délibération n° 20160329_11 du 29 mars 2016 relative aux tarifs des activités spécialisées	27
34/ Modification de la délibération n° 20160329_13 du 29 mars 2016 relative à l'utilisation et aux activités des studios de musique la Chaufferie	27
REVALORISATION DES TARIFS.....	28
35/ Approbation des grilles tarifaires, à savoir :	28
AMENAGEMENT URBAIN	29
36/ Revalorisation des tarifs des emplacements du marché de Noël 2017.....	29
JUMELAGE	29
PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR	29
37/ Acceptation de la convention à passer avec l'association douleurs sans frontières (dsf) visant une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance à Vanadzor et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	29
VOYAGE A TURIN	29
38/ Voyage à Turin de collégiens du collège Henri Barbusse dans le cadre du jumelage avec le 6ème arrondissement de la ville de Turin - prise en charge d'une participation financière au séjour en Italie	29
COMMUNICATION	30
FOURNITURE, MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUPPORTS D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE OU NON - MARCHE N°365/2007	30
39/ acceptation de l'avenant n°1 au marché n°365/2007 à passer avec jc Decaux – Mobilier urbain et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	30
ENTRETIEN.....	30
MARCHE DE PRESTATION DE NETTOYAGE.....	30
40/ Acceptation de l'avenant n°2 à passer avec tn pour le lot n°1 (bâtiments communaux) et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	30
41/ Acceptation de l'avenant n° 2 à passer avec Arcade pour le lot n° 2 (crèches) et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	30
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	31
SUBVENTION	31
42/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter auprès de l'ARS Île-de-France des subventions pour les actions de prévention et de signer les conventions correspondantes	31

INFORMATIQUE	31
MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE	31
43/ Acceptation de la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine MIG 92 à passer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et Autorisation Donnée à Mme le Maire de la signer	31
RESTAURATION.....	32
ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF.....	32
44/ Approbation des propositions émanant de la conférence des élus de l'entente.....	32
Intercommunale Bagneux Malakoff sur la restauration	32
CULTURE	32
45/ Adhésion de la ville de Bagneux au réseau 92 et approbation du montant de la cotisation à régler pour chaque année jeunesse	32
JEUNESSE.....	33
46/ adhésion de la ville de Bagneux à l'association ANACEJ et approbation du montant de la cotisation à régler pour chaque année Citoyenneté et vie des quartiers.....	33
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	33
47/ Adhésion de la ville de Bagneux à l'association Graine de dahu.....	33
PERSONNEL	33
48/ Mise à jour du tableau des effectifs	33



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 27 MARS 2017 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir. Je vous propose de commencer la séance.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absente, pouvoir à Nadia Seisen

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Bernadette David

BALUTCH Nouraqa, présent, pouvoir à Irène Talla

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, absente, pouvoir à Michel Reynaud

DARD Catherine, absente

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, présent

KONÉ Justin, présent

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

DELAUNAY Fanny, présente

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Bruno Tudor

ZANI Saïd, présent

CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Patrice Martin

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, présente

ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari

HUET Dominique, présente

ROUSSEAU Jean-Luc, absent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

M.PAYEN. - Dans le cas où nous n'aurions pas terminé à 23 heures, je donnerai mon pouvoir à M. Romero.

Mme le MAIRE. - M. Zani a pris la Présidence du groupe. Il y a une présidence tournante.

Je souhaite recueillir votre accord pour l'ajout d'une délibération, la 32 bis, que vous avez sur vos tables. Elle a pour objet de demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un circuit fitness. Le CNDS a lancé un appel à projets. Nous voulons faire un parcours sportif dans le parc François Mitterrand. Il est possible d'obtenir cette subvention. Si nous ne la passons pas durant ce Conseil, nous risquons de ne pas en bénéficier car notre dossier ne sera pas examiné. Nous avons eu cet appel à projets un peu tardivement.

Êtes-vous d'accord pour ajouter cette délibération ?

(Approbation.)

Je vous remercie.

◆ **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2017**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre ?

Mme DAVID. - Page 30, on parle de l'association Luso-Balnéolaise. Il est indiqué qu'elle promeut la culture balnéolaise. En fait, elle promeut la culture portugaise.

Juste en dessous, l'association massages, s'écrit de la manière suivante : Mass'âges.

Page 33, concernant la répartition des subventions aux associations, à la fin du quatrième paragraphe, il est écrit : "*cette année, des associations nationales demandent parce que les subventions d'État ont baissé de façon*". Il faut ajouter "*drastique*".

Mme le MAIRE. - Avez-vous d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Je vous remercie. Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

FINANCES COMMUNALES

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

01/ FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2017

Mme BOUDJENAH. - Je serai très rapide puisque nous avons déjà évoqué le sujet à la commission des finances la semaine dernière et lors du vote de notre budget primitif 2017 puisque nous proposons de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale cette année.

Le produit fiscal voté en 2017 pour un montant de 30 904 864 € a été bâti sans augmentation de la pression fiscale. Il vous est proposé de voter les taux d'imposition des trois taxes locales que vous avez sous les yeux. Ces taux sont maintenus à 23,15 % pour la taxe d'habitation, à 23,35 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 28,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme le MAIRE. - Merci. Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Une remarque un peu similaire à celle que nous avons faite pour le budget primitif. Concernant les taux des trois taxes locales, nous insistons toujours sur le fait qu'elles font partie des taxes les plus élevées du département, d'une part.

D'autre part, l'arrivée de nouveaux habitants à Bagneux devrait rapporter en 2017 plus de 1,20 M€ supplémentaire à la ville par rapport au BP2 016.

Cette manne financière aurait été l'occasion de réduire les impôts locaux des Balnéolais pour relancer leur pouvoir d'achat. Cela aurait été un message assez fort. Vous avez fait un autre choix. Nous voterons contre, en cohérence avec notre vote sur le budget primitif.

Mme le MAIRE. - Je veux souligner à nos collègues de l'opposition que : qui dit nouveaux habitants dit aussi charges nouvelles pour la collectivité puisque ces habitants profitent des

services publics de la ville : leurs enfants de nos écoles, de la restauration scolaire, des activités sportives et culturelles.

Je veux également souligner à nouveau l'effort que cela représente pour la commune dans un contexte de baisse de dotations. Ces dernières années, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition qui sont, certes élevés sur la commune, mais qui, je le rappelle aussi, produisent un rendement de l'impôt qui est, si vous l'examinez commune par commune, beaucoup moins important qu'ailleurs.

C'est d'ailleurs le cas des villes populaires d'une manière générale où il y a des taux d'imposition plus élevés et un rendement moyen de l'impôt beaucoup moins important que dans des communes plus aisées que les nôtres.

Je tiens à vous répéter l'effort fait par la ville pour maintenir son taux d'imposition même s'il est très élevé. On sait aussi que cette taxe d'habitation n'est pas forcément aujourd'hui l'impôt le plus juste car si vous avez droit à un abattement partiel parce que vous êtes non-imposable sur le revenu, dès lors que vous l'êtes, vous payez la même chose quels que soient vos revenus, ce qui est un problème. Cette taxe d'habitation et son mode de calcul ont besoin d'être réformés.

Je vous propose de passer au vote.

☛VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE

REMISES GRACIEUSES

02/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2012 A 2016

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération habituelle. Nous vous proposons de voter cette délibération qui correspond à des dettes de prestations périscolaires, de crèche ou du C.M.S. Cela conduit la ville à annulé définitivement les créances à la demande du centre des finances publiques qui nous a fait part de son impossibilité de recouvrer les sommes dues par ces quatre débiteurs.

M. ZANI. - Lors du dernier Conseil municipal une délibération similaire à celle-ci taisait le nom de la ville où cette décision de remise gracieuse a été rendue. Aujourd'hui encore, le flou persiste sur le lieu du tribunal d'instance qui a prononcé l'effacement d'une dette modique de 2 551 € visant quatre débiteurs pour lesquels nous allons voter pour. Cependant, nous aimerions connaître le lieu à l'avenir des décisions judiciaires qui sont rendues pour ou contre notre commune, faute de quoi, nous pourrions être amenés à nous dire que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup, à défaut d'appeler Antony pour leur demander de nous passer "le 22 à Asnières" !

Mme le MAIRE. - C'est le tribunal d'Asnières qui est compétent pour le département pour ce type de délibération.

M. ZANI. - Voilà qui est clair ! Nous n'y reviendrons plus. Nous cherchions cette réponse.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

03/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNÉES 2013 À 2016

Mme le MAIRE. - Ces admissions concernent pour certaines des dettes inférieures au seuil de poursuite, des phases de poursuite inopérantes et il y en a une qui n'habite pas à l'adresse indiquée, celle-ci n'a donc pas été retrouvée.

Nous vous proposons cette délibération, suite à la demande de la comptable publique de la ville qui nous dit qu'il n'est pas possible de recouvrer ces dettes.

M. ZANI. - Un petit mot concernant le montant de cette admission en non-valeur d'un montant total de 20 239 € pour les années 2013 à 2016, ce qui laisse entendre quatre ans, mais les rapports reçus évoquent une période de trois ans.

Quelle est la juste durée ? On ne sait pas si c'est sur trois ou sur quatre ans.

Mme le MAIRE. - C'est 2013, 2014, 2015 et 2016. Sur 2013, c'est trois titres pour 23,49 €. C'est quatre ans.

M. ZANI. - Je poursuis.

Lors du Conseil municipal du 8 novembre 2016, en page 10, deux de mes collègues m'ont fait observer que mon intervention de l'époque sur l'apurement des titres de recettes non recouvrées était sur, je cite : "des montants modiques" pour l'un et pour l'autre que "c'était des petites sommes que le Trésor Public n'arrive pas à recouvrer".

M. Fabbri a eu la gentillesse de nous préciser lors de la commission des finances que la dette de 20 071 € était étalée sur une période de quatre ans concernant 272 débiteurs. En effet, vu sous cet angle, nous pouvons considérer que 20 071 € divisés par 4 nous donnent 5 017 € par an. Divisés par 271 débiteurs dont on ignore la situation géographique, cela nous donne 18,51 € par an et par débiteur et, enfin, divisés par 12, on obtient un résultat final de 1,54 € par mois et par débiteur, gain payé.

Je conclus en vous précisant, Madame le Maire, que vos qualités de Maire de notre Ville ne sont pas remises en cause, bien au contraire, mais la gestion de certains dossiers a du plomb dans l'aile.

Tout en parodiant un homme célèbre : *"moi, Maire de Bagneux, j'aurais été peu fier qu'un de mes administrés soit dans l'incapacité à régler la somme modique de 1,54 € par mois."*

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Personne ne doit 1,54 € par mois. Nous avons la liste des débiteurs.

M. ZANI. - C'est sur le nombre, le montant et la période.

Mme DAVID. - Cela ne veut rien dire.

Mme le MAIRE. - Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Ce sont des familles qui n'ont pas payé un ou plusieurs titres.

Je répète que ce n'est pas nous qui décidons de ne pas poursuivre. Vous l'avez compris.

M. ZANI. - Oui, bien sûr.

Mme le MAIRE. - La ville demande d'aller jusqu'au bout pour récupérer ces recettes, mais quand c'est irrécupérable...

M. ZANI. - Quand ce n'est pas par le tribunal, on peut éventuellement recouvrer s'ils reviennent à meilleure fortune.

Mme le MAIRE. - Si c'est possible, nous continuerons de poursuivre.

Il convient de voter.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

GARANTIES COMMUNALES

MAINTIEN DES GARANTIES COMMUNALES

04/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 80 %, DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DU CONTRAT DE PRET DE 9 000 000 € CONTRACTE PAR LA SADEV 94 AUPRES D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES AU PROJET DE BUREAUX DANS LA ZAC VICTOR HUGO (LOT 1) - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE PRET CONSENTI PAR ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

05/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 80 %, DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DU CONTRAT DE PRET N° A7509B8H DE 15 000 000 € CONTRACTE PAR LA SADEV 94 AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ÎLE DE FRANCE, DESTINE A FINANCER LES ACQUISITIONS FONCIERES DE LA ZAC VICTOR HUGO - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE PRET N° A7509B8H CONSENTI PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ÎLE-DE-FRANCE

Mme BOUDJENAH. - Depuis le transfert de la ZAC EcoQuartier Victor Hugo de la Semaba à la Sadev 94, nous avons poursuivi le travail sur cette ZAC.

Aujourd'hui, pour ajuster les besoins en trésorerie, pour ajuster aux échéances de commercialisation au fur et à mesure des lots et des ventes de charges foncières, la Sadev 94 a besoin, de manière tout à fait naturelle, de proroger les contrats d'emprunt déjà existant auprès de deux prêteurs en l'occurrence.

Les deux prêts concernés sont l'un de 9 M€ octroyés par Arkea Banque à échéance 5 avril 2017 et le second de 15 M€ consentis par la Caisse d'Épargne dont l'échéance arrive au 31 mars 2017.

Il s'agit de proposer ces deux contrats respectivement au 28 février 2019 pour le contrat d'Arkea Banque et au 31 mars 2024 pour celui de la Caisse d'Épargne.

De la même manière que la ville avait garanti à hauteur de 80 %, nous vous proposons que ces prorogations fassent l'objet d'avenants pour maintenir cette garantie communale à hauteur de 80 %.

S'agissant du ratio prudentiel, du fait du report et de la modification du profil d'amortissement du prêt de 15 M€ - nous avons eu l'occasion d'en discuter à la commission des finances - la réduction du ratio prudentiel devrait être constatée au compte administratif 2017. Il tient compte notamment des échéances annuelles remboursées.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Effectivement, lors de la commission des finances, M. Fabbri nous a répondu sur le ratio d'endettement que vous situez à 33,63 % alors que vous parliez du ratio prudentiel relatif aux garanties d'emprunts sur l'exercice 2017. J'ai vu que vous aviez rectifié la délibération.

Il y a encore quelque chose que je ne comprends pas. En effet, une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont estimées, dans le BP 2017, à 77 167 111 €. Cela correspond à un montant de garantie d'emprunt équivalent à 33,63 %. C'est assez simple.

Là où j'ai du mal à comprendre, c'est quand vous dites que ce ratio diminue. Pour moi, mécaniquement, ce ratio devrait augmenter du fait du non-remboursement de ces deux prêts en 2017. Ils sont prorogés de plusieurs années. Ce ratio en 2017 devrait remonter en passant de 33,63 % à plus de 50 %, j'ai fait un petit exercice. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que ce ratio va baisser même si l'on rembourse partiellement le capital en 2017. J'aimerais une première explication.

Pour terminer, l'amortissement du prêt de 15 M€ évalue dans le bon sens. Nous remboursions le capital en fin de prêt. Là, il s'agit d'un prêt amortissement du capital de 2,50 M€ par an. C'est une bonne chose pour la commune car on prend moins de risque en attendant le remboursement du capital en fin de prêt qu'en le remboursant tout le long de l'échéance du prêt.

Nous nous abstiendrons, en cohérence avec nos votes précédents, sur le choix du repreneur Sadev 94 et les risques potentiels liés à ce choix purement politique. Nous restons cohérents par rapport à nos votes précédents.

M. FABBRI. - Je vais essayer de reprendre cette explication.

Le ratio prudentiel qui s'élevait à 33 % lors du vote du budget primitif était constitué du fait que, jusqu'à la délibération soumise au Conseil municipal de ce soir, l'aménageur de la ZAC ÉcoQuartier Victor Hugo devait rembourser, en 2017, 15 et 9, soit 24 M€. Je rappelle que seuls 80 % sont garantis par la ville, donc dans le ratio ne sont comptés que 12 M€ sur les 15 M€. 21 M€ (12 + 9) étant garantis, représentaient les 33 %.

Le ratio prudentiel est calculé sur une année. C'est : quel est, sur l'année N, le montant des emprunts garantis par la collectivité, susceptibles d'être appelés à remboursement ? Si le débiteur faisait défaut, la ville pourrait être appelée en garantie. Il ne faut donc surtout pas que plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement soient susceptibles d'être appelés à la rescousse d'un établissement qui ferait appel.

Puisque les prêts sont reportés, le ratio prudentiel de l'année 2017 va brutalement plonger puisqu'il n'y a plus de capital à rembourser en 2017.

J'espère avoir été plus clair que la dernière fois.

M. MARTIN. - Oui.

Mme le MAIRE. - C'était très clair.

Nous passons aux votes. Nous avons deux délibérations à voter.

☺ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

☛ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (STSPD)

06/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STSPD (STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE) ET DE SIGNER LES EVENTUELLES CONVENTIONS

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, je souhaite rappeler que notre nouvelle stratégie territoriale de Sécurité de prévention a été signée le 26 mai 2016 par Mme le Maire. Elle court jusqu'à fin 2020. Elle a été cosignée avec un certain nombre de partenaires de la ville. Cette nouvelle stratégie prévoit 13 actions.

Pour 2016, nous avons déposé auprès des différents financeurs un certain nombre d'actions que nous renouvelons cette année auxquelles nous en ajoutons une nouvelle. Comme actions renouvelées, vous avez :

- le travail d'intérêt général,
- la réparation pénale. C'est un peu l'équivalent du travail d'intérêt général pour les mineurs, un soutien à la maison de la justice et du droit des Blagis que vous connaissez bien,
- un soutien au poste de coordinatrice CLSPD,
- une sensibilisation aux droits et aux devoirs par l'OBS,

Comme nouvelle action, les marches exploratoires de femmes, nous avons une action dans notre démarche en direction de l'égalité hommes/femmes.

Il s'agit, dans cette délibération, d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de cette nouvelle stratégie et à signer les éventuelles conventions.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement favorables à cette dernière action. Promouvoir la sécurité des femmes dans notre environnement public est une initiative qui a déjà été prouvée dans d'autres communes d'Île-de-France. Elle a porté ses fruits. C'est très bien.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUBVENTION

07/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 000 €

Mme DAVID. - Tous les ans, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la collectivité offre un cadeau à chaque femme de la collectivité. Cette année, nous avons opté pour un bon cadeau afin de permettre à ces femmes de choisir elles-mêmes leur cadeau.

Il y a deux possibilités, un bon pour un achat dans une librairie ou un bon d'achat pour un moment de bien-être. C'est le Centre d'Action Sociale et culturelle des personnels qui s'est chargé de cette nouvelle offre. Évidemment, nous leur reversons le montant de ces bons cadeaux qui s'élève à 14 000 €.

Mme le MAIRE. - Nous l'avions déjà inscrit au budget de la ville. Ce n'est pas une somme supplémentaire par rapport au budget. C'était inscrit dans le budget de la commune. Là, c'est le comité du personnel qui s'en est chargé.

M. MARTIN. - Une remarque. Elle était prévue dans le budget, il n'y a donc pas de souci. En revanche, la journée internationale du droit des femmes, connue, est fixe chaque année. Elle se tient le 8 mars.

Mes deux questions sont :

- Pourquoi cette subvention n'a pas été intégrée dès le départ dans la subvention du CASC que l'on a voté dans le budget primitif un mois avant ?

- Nous sommes aujourd'hui le 27 mars, pourquoi nous demandez-vous de voter une subvention pour une action qui s'est passée le 8 mars.

Mme le MAIRE. - En fait, c'est une erreur technique de notre part. Nous aurions dû recueillir votre vote en même temps que celui sur la subvention. Nous sommes désolés de vous faire voter ce soir quelque chose pour lequel je suppose qu'il y aura unanimité. Je prends la responsabilité de ce vote en retard.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

08/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 1 800 € A L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS

Mme DAVID. - Dans le cadre des activités du Centre social et culturel Jacques Prévert, un partenariat a été créé avec l'association Perspectives et Médiations afin de mettre en place un cycle de conférences animées par des professionnels, comme vous l'avez vu dans la délibération, de psychanalyses, philosophes, professionnels des sciences sociales. Cette association donnera 6 conférences, de janvier à juin. Étant donné qu'il s'agit d'une association subventionnée, nous préférons rémunérer ces prestations en subventions pour ne pas cumuler subventions et prestations.

Nous leur reversons 1 800 € qui correspondent aux 6 prestations que l'association va mener.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

ZAC MOULIN BLANCHARD

09/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT A

PASSER AVEC LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Tout le monde voit de quel périmètre il s'agit. Cette ZAC a été créée en juin 2004 dont la concession a été confiée à la Semaba.

La convention publique d'aménagement arrive à expiration au 15 juillet 2017.

Pour l'instant, ont été réalisés et livrés 134 logements locatifs sociaux dont 120 en reconstitution des logements démolis de la Barre des Tertres, 155 logements en accession à la propriété, une crèche, celle des Petits Moulins livrée en 2009, une grosse partie des travaux d'aménagement prévue sur le périmètre.

Il reste un programme d'une quarantaine de logements en cours de finalisation face à la crèche, un autre programme est en construction.

Le chantier des 15 maisons en bois de la rue Ledru-Rollin a démarré le dernier trimestre 2016.

Au total, l'opération d'aménagement n'est pas achevée puisqu'il reste à la charge de la Semaba la réalisation des tâches suivantes : les acquisitions foncières et la revente de charge foncière sur le dernier lot de la rue de Fontenay de façon à faire un programme en partie avec l'angle qui donne sur la rue Salvador Allende, ainsi qu'un dernier petit lot au nord de la crèche sur l'avenue Jean-Baptiste Fortin. Il reste également à finir les travaux d'aménagement de l'espace public, les voiries, les réseaux divers sur la rue Ledru Rollin au fur et à mesure de la livraison des programmes immobiliers.

Pour tout cela, il faut que nous prorogions la convention publique d'aménagement de la ZAC Moulin Blanchard.

Nous proposons d'approuver le projet d'avenant n° 2 prorogeant sa durée à 17 ans, soit jusqu'en 2021.

M. MARTIN. - Cette convention publique d'aménagement a été signée avec la Semaba en 2004. Cela fait déjà 13 ans. Entre-temps, la Semaba a revendu plus de 80 % de son patrimoine immobilier pour rembourser ses dettes. La ville a choisi de confier à la Sadev 94 une bonne partie de la gestion immobilière des grands projets pilotés par la Semaba.

La restructuration du secteur Blanchard est un des rares projets qui reste sous pilotage de la Semaba. Dans ce contexte, est-il raisonnable de proroger de 4 ans la convention publique d'aménagement sans avoir la garantie de fin de réalisation des travaux.

En 2015, le CRAC du secteur Moulin Blanchard montrait un bilan financier négatif.

Qu'en est-il à ce jour ?

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Deux éléments de réponse, Monsieur Martin, vous le savez puisque vous êtes au Conseil d'administration de la Semaba, nous avons confié à la Sadev 94 qui a, y compris d'un point de vue des moyens humains, récupéré l'équipe opérationnelle de la Semaba, le travail sur l'EcoQuartier Victor Hugo mais également la poursuite du travail sur la ZAC du Moulin Blanchard. C'est donc en mandat de gestion qu'aujourd'hui Sadev 94 poursuit ce travail, même si la Semaba est le titulaire de la ZAC.

La Semaba a passé un mandat de gestion avec Sadev 94 également pour la concession d'aménagement de la Plaine de jeux où, là aussi, il y a encore un peu de travail opérationnel à terminer.

Pour ce qui est de votre deuxième question, nous aurons l'occasion, lors d'un prochain Conseil municipal d'ici l'été, de nous pencher sur le CRAC 2 016 de la ZAC Blanchard. Nous aurons l'occasion à ce moment-là de faire le point sur le bilan tel qu'il est aujourd'hui, sachant que, vous avez raison, c'est une ZAC sur laquelle on essaie de travailler au maximum pour réduire le déficit constaté. C'est pour cela que nous avons besoin de proroger cette convention publique d'aménagement. Sur les dernières opérations, il est probable que nous ne puissions pas atteindre l'objectif d'avoir un bilan à terminaison équilibré. Ceci dit, dans les deux dernières opérations que j'ai évoquées, nous souhaitons réduire le plus possible cet écart avec des ventes de charges foncières qui nous permettent de le réduire.

Mme le MAIRE. - Merci. Je vous propose de passer au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE

PROTOCOLE DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET L'EPFIF DE L'ETUDE URBAINE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITE DU SECTEUR PLUCHET / BLANCHARD

10/ APPROBATION DU PROTOCOLE DE COFINANCEMENT DE L'ETUDE URBAINE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITE ENTRE LA VILLE ET L'EPFIF ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de cofinancer avec l'établissement public foncier d'Île-de-France qui travaille sur ce périmètre dans le cadre d'une convention cadre existant avec la ville depuis juin 2008. Afin d'accompagner notre démarche sur ce secteur, nous avons d'abord commencé à travailler avec EPFIF sur la définition d'une stratégie opérationnelle sur ce secteur Pluchet/Blanchard qui s'étend de la ZAC Blanchard dont nous venons de parler jusqu'au sud de la zone industrielle en passant par le carrefour Ambroise Croiza.

Nous avons projeté de mener une étude urbaine dans un contexte où la ville avait candidaté, en juillet dernier, dans le cadre de l'appel à projet Inventons la métropole du Grand Paris.

Notre projet a été sélectionné en octobre 2016 et non pas en 2010 comme écrit dans le rapport. Le périmètre de l'étude urbaine s'inscrit à l'interface entre le centre-ville, la zone industrielle et la ZAC du Moulin Blanchard en cours d'achèvement. C'est un secteur assez divers et complexe, mais stratégique puisqu'il est quasiment en entrée de ville, avec la pointe comprise entre la rue Blanchard et l'avenue Jean-Baptiste Fortin et le devenir du rond-point Ambroise Croiza et de ses franges qui, de notre point de vue, doivent muter.

Dans le cadre de l'exécution de la convention entre notre ville et l'EPFIF, nous avons souhaité nous adjoindre les compétences d'un prestataire.

Nous avons sélectionné le bureau d'études Agence Catherine Tricot qui travaille sur une étude urbaine sur tout ce périmètre en parallèle du travail et de l'analyse des projets à venir d'ici au 31 juillet. Trois équipes ont été retenues dans le cadre de l'appel Inventons la métropole du Grand Paris pour ce secteur.

Pour nous accompagner dans notre réflexion et nos choix, cette étude urbaine nous paraît extrêmement précieuse. Au titre de son intervention, l'EPFIF est cofinanceur à hauteur de 50 %

de cette étude urbaine, sachant que la dépense totale s'élève à un montant maximum de 44 912,50 € HT.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'obtenir une subvention de l'EPFIF pour cette étude à hauteur de 50 %.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MISE EN PLACE DES AIDES DIRECTES PREVUES AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU DISPOSITIF FISAC

11/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'AIDES DIRECTES DECRIT DANS LE REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES PREVUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FISAC ET APPROUVE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà parlé de cette délibération. Vous nous aviez sollicités pour qu'il y ait un représentant de votre groupe. Nous intégrons Mme Gargari à ce comité d'attribution.

M. ZANI. - Madame le Maire, je tenais à vous remercier d'avoir accédé à la demande de candidature de Mme Sahela Gargari faite par notre collègue. Vous y avez répondu favorablement, nous sommes très sensibles à votre démarche.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - BAGNEUX

12/ DEMANDE DE TRANSFERT DU BÉNÉFICE DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DU PROJET DE RÉALISATION DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO, DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AU PROFIT DE LA SADEV 94 ET DE L'EPF IDF

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver la demande de transfert au bénéfice de la DUP de la commune de Bagneux au profit de Sadev 94 et de l'EPF d'Île-de-France. Il s'agit du transfert de la DUP de la ZAC Victor Hugo. Selon les parcelles, ce sera au profit soit de Sadev soit de l'EPF.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

13/ APPROBATION DU CRACL 2 016

Mme BOUDJENAH. - Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure à propos des garanties d'emprunt, une partie la ZAC EcoQuartier Victor Hugo était sous pilotage de la Semaba qui est passé sous le pilotage de Sadev 94 à partir du 1^{er} octobre.

Malgré ces tensions financières du début d'année, la ZAC a continué d'avancer de façon significative. Ce CRACL 2 016 en témoigne.

Je pense à la livraison des logements en accession à la propriété derrière le théâtre, la résidence des Jardins du théâtre.

Je pense au premier immeuble tertiaire sur la RD 920, l'immeuble Résonance.

Je pense au démarrage de construction de la crèche et du programme de logement par EFIDIS.

Je pense à la délivrance de permis de construire importants auprès de HRO et du groupement porté par Codic Nexity pour deux futurs programmes tertiaires.

Je pense à l'avancée des travaux du chantier de la ligne 4 et du début de l'installation du chantier de la Société du Grand Paris après la fin de la démolition de la Tour Pasteur.

Côté perspectives 2017, au-delà de l'avancée des deux chantiers de métro importants, nous pouvons noter le fait que nous allons bientôt choisir le projet d'école qui va être construit dans le sud du parc Robespierre, même si ce n'est pas dans le périmètre de la ZAC EcoQuartier Victor Hugo, c'est évidemment en lien avec l'arrivée des nouveaux habitants et pris en charge partiellement.

De futurs accords sont à venir pour des lots importants. Je pense au lot G3 au Nord de l'Îlot gare près de Pierre Plate.

Les travaux de démolition de l'immeuble de bureaux du Nautile ont démarré. Les travaux sur ce périmètre avec un immeuble de bureaux et des logements en commercialisation ont commencé.

La concertation avec les habitants se poursuit notamment sur les espaces publics, les nouveaux espaces verts de la ZAC ainsi que la finalisation de la négociation avec KFC pour terminer de libérer cet îlot très important en entrée de ville, portée par l'opérateur, Sadev 94. Après négociations auprès des banques, il a pu rembourser à la ville son avance de 10 M€ au mois de décembre dernier.

Avez-vous des questions particulières ?

M. MARTIN. - J'ai juste deux remarques à émettre, une sur la qualité du document. Le document fourni par la Sadev 94 est très clair, techniquement et financièrement détaillé et donne des perspectives très claires sur 2017. Bravo. Vous pourrez le remonter. Avoir ce type de document quand il y a des Cralcs avec la Semaba aurait été très bien.

Ma deuxième remarque porte sur l'équilibre fragile de l'opération. Le bilan est à l'équilibre à quelques dizaines de K€ près. On voit que l'on est sur une tendance très fragile. Dans les prochaines années, il y a encore de gros travaux à engager. Il faudra rester vigilant pour les années suivantes afin de ne pas fragiliser voire casser cet équilibre qui est encore très fragile.

Globalement, nous ne voterons pas contre. C'est lié à ma première remarque sur la qualité du document. Nous nous abstiendrons.

Merci.

Mme le MAIRE. - Vous l'avez compris, il s'agit d'une opération extrêmement importante pour la commune puisqu'il s'agit de la ZAC des métros sur près de 20 hectares. C'est un très gros projet qui a aussi souffert des décalages de livraisons du fait d'un retard dans l'arrivée des métros et de la ligne 4 notamment qui devait arriver en 2014 et qui arrivera fin 2019 si tout va bien.

Normalement, pour l'instant, on tient le cap, cela avance bien, mais on n'est jamais à l'abri que cela puisse déraiper de quelques mois. Cela fait partie de la complexité de l'opération puisqu'elle tient quand même aussi beaucoup compte de l'arrivée du métro et du deuxième métro maintenant que nous avons à l'inclure dans la programmation de la ZAC.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation financière de retour à l'équilibre. Celui-ci a impliqué des modifications de programmations. Avec notre partenaire, Sadev 94, il s'agit pour nous d'être extrêmement vigilants afin qu'il n'y ait pas de dérapages et que nous puissions aboutir à une opération équilibrée.

Je propose de passer au vote.

Nous adoptons d'abord le compte rendu annuel.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

14/ APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER A PASSER AVEC SADEV 94 ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cet avenant a pour objet d'allonger la durée compte tenu des délais de livraison des métros.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE

15/ DÉLÉGATION DU DROIT DE PREEMPTION ET DU DROIT DE PRIORITE AU MAIRE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous avons délibéré au conseil de territoire, pour celles et ceux qui y siègent, la dernière fois pour déléguer à nouveau le droit de préemption aux communes. Normalement, c'est l'établissement public territorial qui a la compétence du droit de préemption. Suite à cette délibération du conseil de territoire, nous vous demandons à nouveau de me déléguer le droit de préemption. Quand on préempte, on dispose de deux mois au maximum pour le faire. On ne peut pas chaque fois réunir un Conseil municipal.

C'est cette délibération, dans la suite de celle qui a été votée par le conseil de territoire, qu'il vous est proposé d'adopter ce soir.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE COMBUSTION

16/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PAR LA SOCIETE ORANGE (PARIS 13EME) D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE COMBUSTION

Mme le MAIRE. - Cette société n'est pas installée dans les Hauts-de-Seine, mais comme nous sommes dans le périmètre des 3 kilomètres d'application, nous nous devons de délibérer les

études d'impact et de danger effectuées par l'Autorité Environnementale jointes au dossier. Orange répond aux exigences en matière de santé publique et d'environnement.

Il vous est proposé de suivre l'avis favorable rendu par l'autorité environnementale.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESEAU DE GEOTHERMIE, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET DE LIVRAISON D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BAGNEUX ET DE CHATILLON

17/ APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Ce reversement s'élève à 976,24 € au titre de l'année 2015. Nous n'allons pas nous enrichir. Nous nous devons de passer cette délibération.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REFECTION DU BATIMENT DE RESTAURATION DE L'ECOLE HENRI WALLON

18/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit de rénover l'extérieur de ce bâtiment en remplaçant les façades vitrées et en isolant thermiquement ce bâtiment pour terminer la réhabilitation énergétique de ce groupe scolaire.

M. MARTIN. - Nous voterons pour bien sûr, mais nous souhaiterions pour ce type de délibération que soit rappelé le coût des travaux. Nous donnons l'autorisation d'effectuer des travaux sans réellement en connaître le montant.

Mme le MAIRE. - Le montant figure bien évidemment dans le budget voté au conseil, mais vous avez raison, nous le ferons figurer dans la délibération.

Je n'ai plus le montant en tête, nous allons le retrouver.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

19/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) D'ÎLE-DE-FRANCE ET VALIDATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

20/ APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT

NECESSAIRE A LA REALISATION DE PROJETS**21/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

Mme MEKER. - Vous avez certainement entendu parler des travaux de restauration prévus sur l'église Saint-Hermeland.

En particulier, la délibération de ce soir et les décisions qui seront prises ce soir font suite à une étude d'évaluation et de diagnostic préalable réalisée en 2015 et subventionnée par la DRAC et dont les préconisations sont respectées.

Ce programme de restauration mettra fin aux trois problématiques mettant en question la sauvegarde de ce patrimoine historique, à savoir :

- l'étude sanitaire des façades extérieures et des structures intérieures du bâtiment et du clocher,
- l'état de sécurité des personnes dans la construction, ce sont plutôt des mesures de sécurité de sortie réglementaires et des abords immédiats de l'édifice. C'est parce que le clocher desquamait un peu, des morceaux de pierre commençaient à tomber du clocher, que celui-ci a été reconnu comme devant être restauré et entretenu de façon urgente.
- l'état technique des équipements et aménagements intérieurs.

Ces trois difficultés cumulées, outre le fait qu'elles présentent un péril pour l'église, ne permettent pas à ce très beau monument, qui est l'église Saint-Hermeland, de jouer tout son rôle de rayonnement à la fois pour la ville de Bagneux et son centre-ville ancien qui est remarquable par le fait qu'il présente encore une trame des rues très médiévale et très lisible, ce qui est rare dans notre région Île-de-France, du moins dans la région sud de Paris, en petite couronne, car en Île-de-France, nous avons des bâtiments illustres, bien évidemment comme Notre-Dame de Paris ou la Basilique de Saint-Denis.

Le projet consiste à réaliser des travaux prioritaires pour la conservation de l'église : la restauration du clocher face à l'extérieur mais aussi la mise aux normes des moyens de secours et la mise en accessibilité des abords ou encore l'amélioration du chauffage actuel.

À ces travaux structurels s'ajouteront des travaux d'embellissement, de restauration antérieure. L'intérieur a été restauré de très belle manière dans les années 90. Il s'agit aussi de regarder un peu comment vont les sols, les vitraux dont les verts sont cassés pour la plupart. L'éclairage a aussi besoin d'être amélioré pour bien faire ressortir toute la belle restauration intérieure.

L'opération visera à intégrer un maximum d'exigence de qualité environnementale.

Je vous rappelle ce soir que, compte tenu de la nature de l'édifice, une autorisation de travaux devra être déposée auprès des services compétents.

Bien évidemment au titre des travaux sur les monuments historiques, l'État et les régions, en l'occurrence la région Île-de-France, aident les communes propriétaires et responsables de ces monuments historiques à restaurer leur patrimoine protégé en participant au financement de certains programmes de travaux.

La ville de Bagneux sollicite l'aide de l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC, et de la région pour le projet de restauration de l'église Saint-Hermeland dont les travaux s'échelonnent de 2017 à 2019.

L'étude d'évaluation et de diagnostic réalisée en 2015 a permis une première estimation des coûts du projet et l'inscription au plan pluriannuel d'investissement de la ville 2016-2019 pour la somme de 2 435 255 € TTC, soit 2 029 379, 17 € HT.

En 2016, il est rappelé que, dans le cadre de la contractualisation des aides du Conseil départemental pour la période de 2016 à 2019, la ville a déjà fléché et obtenu du département une somme de 400 000 € pour le financement de ce projet

Après l'étude préalable, l'architecte, choisi par un marché, vous avez vu passer cela récemment en Conseil municipal, grâce à l'avant-projet dit ABP produit par le maître d'œuvre et son planning prévisionnel global, document annexé aux délibérations que vous avez là, il a pu être obtenu une estimation plus fine du montant des travaux et de leur calendrier. Ce n'est pas encore complètement définitif.

Tout ce que nous disons ce soir est important. C'est un engagement clair que le Conseil municipal prend vis-à-vis de l'État et de la région et une manière d'obtenir des subventions.

Les travaux de la tranche 1 portent sur la restauration du clocher, ce qui a été pointé comme vraiment urgent. Ils sont prévus pour la fin 2017 et 2018 pour la somme de 593 860,50 € HT.

Les travaux de la tranche 2, la restauration des façades, sont prévus sur 2018 et 2019 pour 525 178,82 € HT.

Les travaux de la tranche 3 concernent la restauration de certains aménagements intérieurs pour 499 785 € HT et des travaux extérieurs.

Il y a aussi une option de reprise de la couverture de la sacristie pour 58 113 € HT. C'est vraiment une option. C'est encore à étudier finement. A priori, ce n'est pas encore obligatoire.

Le montant global de l'opération avec les opérations, les frais connexes, les aléas, le plan de communication et les honoraires de maîtrise d'œuvre comme il se doit, sera de 2 056 943 € HT. En 2017, l'aide de la DRAC portera essentiellement sur la restauration du clocher, donc la tranche 1, qui présente un caractère d'urgence comme je l'ai déjà évoqué.

Le coût total évalué est de 610 013,51 € HT. Subventionné à hauteur de 40 %, cela représente la somme de 244 005 €.

Au niveau régional, les subventions attribuées bien que non plafonnées sont généralement de 20 %.

Pour ces subventions, la demande porte sur l'ensemble du programme de restauration du clos et du couvert du monument.

Dans ce cadre, ni les honoraires de maîtrise d'œuvre ni les études ni les aménagements intérieurs ni l'aménagement des abords ne sont pris en compte.

Les travaux subventionnables par le Conseil régional dans le cadre de l'opération concernée aujourd'hui sont donc évalués à 1 624 272 € HT, comprenant toutes les tranches de travaux.

Il est donc, ce soir, demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la globalité du projet (programme, coût, échéancier de réalisation) dont vous avez le document en annexe,

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (la DRAC) ainsi que du Conseil régional d'Île-de-France afin de financer ces travaux pour les années 2017, 2018 et 2019,
- de valider le plan prévisionnel de financement en trois tranches jusqu'en 2019,
- d'approuver l'inscription de la dépense de la première tranche au budget 2017 de la commune et le financement des autres tranches du plan pluriannuel d'investissement ; tout cela, nous l'avons déjà préparé par des délibérations précédentes.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet,
- Enfin d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande d'autorisation pour ces travaux, ce qui arrive pour les monuments historiques dont les communes sont propriétaires.

Vous avez à délibérer sur trois délibérations dans l'ordre que je viens de citer, sur le gros document annexe qui présente l'AVP, le travail de la maîtrise d'œuvre sur le plan de financement, les différents travaux prévus et surtout quelque chose d'important, le planning assez clair sur lequel vous voyez que nous devons vraiment finir à fin 2019 et, surtout, un plan de financement avec le montant des subventions et, une fois toutes ces subventions prises en compte, c'est-à-dire les subventions à hauteur de 40 % pour la DRAC, à hauteur de 20 % pour la région et les 400 000 € déjà prévus et demandés au département et fléchés sur Saint-Hermeland, la somme prévisionnelle importante à déboursier pour la commune de 596 508 €.

Vous avez le détail de ces documents très clairs à regarder précieusement pour votre et notre information.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. HADDAD. - Chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Front de gauche, communiste et citoyens.

Construite avant 1905 et classée au titre des monuments historiques, l'église Saint- Hermeland appartient à notre commune qui, comme propriétaire, est responsable du bâtiment et de son entretien.

Aussi, nous soutenons cette délibération sur la rénovation de ce patrimoine exceptionnel, tout d'abord parce qu'il constitue un engagement pris devant nos concitoyens en mars 2014, mais elle marque également la volonté politique de la municipalité de renforcer la mise en valeur et la protection du patrimoine exprimé dans le PLU.

Soulignons également que ce projet s'inscrit dans le prolongement de la récente rénovation de la place de la République dans le projet global de revitalisation et d'embellissement du centre-ville historique.

On peut rajouter également que ce monument d'exception est aussi un monument de culture puisqu'il accueille de temps à autre des concerts de musique classique en partenariat avec la MMD.

Grâce à cette rénovation, elle accueillera de manière plus confortable les différents publics notamment autour de la belle musique.

Enfin, nous qui sommes attachés à une laïcité qui puisse garantir les libertés de culte dans des lieux appropriés, cette rénovation facilitera un meilleur accueil des fidèles et, en partenariat avec la paroisse, les travaux ne devraient pas gêner les offices.

Je terminerai en disant qu'en ces temps un peu troublés, il est utile de rappeler que Bagneux reste une ville ouverte : l'art, le patrimoine, la culture sont loin d'être des suppléments d'âme à notre politique et à notre action municipale.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer aux votes. Nous avons trois délibérations à approuver.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 20 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 21 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - C'est un beau projet dont ce patrimoine avait besoin.

J'ai eu la réponse à votre question s'agissant de l'école Henri Wallon : 871 000 €. C'est beaucoup. L'effort est important : couverture, changement de vitres. On refait toute l'enveloppe pour isoler complètement ce bâtiment et réaliser des économies d'énergie à l'avenir.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DANS LE CADRE DU PROJET R-URBAN BAGNEUX

22/ AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE DE DEPOSER LES DEMANDES PREALABLES NÉCESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT, DANS LE CADRE DU PROJET R-URBAN BAGNEUX, SUR L'EMPRISE DE 800 M² APPARTENANT A LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous travaillons avec l'atelier d'architecture autogérée sur ce projet.

La ville a subventionné à hauteur de 15 000 € le projet mais a également sollicité des subventions auprès de l'Europe, de la région, du Sycotm, de l'établissement public territorial.

Nous avons mis à disposition une emprise de 800 mètres carrés qui appartient à la commune pour développer le projet situé à l'arrière du gymnase Romain Roland.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il s'agit d'autoriser l'atelier d'architecture autogérée à déposer les demandes préalables qui sont nécessaires à la réalisation du projet et à la construction d'un bâtiment qui serait destiné à accueillir l'activité de l'atelier d'architecture autogérée qui, je le rappelle, travaille avec les associations environnementales de la commune mais aussi avec tous les citoyens intéressés à ce projet. Je pense que vous avez suivi les péripéties, ce n'est rien de le dire, de l'agro cité de Colombes qui est en train de s'installer à Gennevilliers après avoir été chassée de la ville de Colombes.

Le projet n'est pas tout à fait de même nature mais c'est un projet social et environnemental que nous souhaitons développer avec l'expertise de AAA.

M. MARTIN. - Comme nous avons pu le préciser lors du Conseil municipal du 27 juin 2016, nous sommes pour le développement d'une stratégie globale tournée vers des projets créateurs de lien social et, dans ce cas, nous soutenons les initiatives notamment à travers le CRAC.

Nous avons voté contre la subvention de 15 000 € en 2016 pour développer des initiatives d'agriculture urbaines qui nous paraissaient importantes mais non prioritaires par rapport à d'autres initiatives pour tisser le lien social ou dynamiser les commerces, par exemple.

Nous apprenons avec surprise ce soir qu'en plus d'une nouvelle subvention de 15 000 €...

Mme le MAIRE. - Non, ce n'est pas une nouvelle, c'est un rappel. Nous ne donnons pas 15 000 € supplémentaires.

M. MARTIN. - On ne donnait pas en 2016 et en 2017 une subvention de 15 000 € ?

Mme le MAIRE. - Nous l'avons déjà votée.

Je ne propose pas de redonner 15 000 € ce soir.

M. MARTIN. - Oui.

Je continue : nous apprenons avec surprise qu'en plus de cette subvention de 15 000 € que nous ne votons pas ce soir, je suis d'accord, la ville met à disposition une emprise de 800 mètres carrés à l'association Atelier Architecte autogéré. Je n'ai pas souvenir que nous avons voté le choix volontariste de la majorité municipale de mettre à disposition gratuitement un terrain de 800 mètres carrés à une association.

Ma première question : ne doit-on pas voter dans un Conseil municipal le choix de fournir gratuitement à une association un terrain de 800 mètres carrés ?

Je pense que beaucoup de Balnéolais souhaiteraient disposer de ce terrain pour, par exemple, créer un parc pour les enfants, c'est demandé surtout dans ce quartier.

La ville met à disposition gratuitement ces 800 mètres carrés de terrain à cette association. D'après les informations que nous avons, nous, membres de l'opposition, le projet ne nous paraît pas clair du tout. Nous ne savons pas exactement ce qui va être fait à travers ce projet. Nous avons compris qu'apparemment cette association allait construire une maison. Quel type de maison ? Comment va-elle s'intégrer dans l'environnement auprès du gymnase Romain Roland.

C'est plein de questions.

Financièrement, c'est pareil, nous avons fourni une subvention de 15 000 €. J'ai compris qu'il y avait une recherche active de subvention. Quel est le montant de ce projet ? Où en sommes-nous ?

On sent qu'il y a beaucoup de travail à faire pour avancer sur ce projet.

Dernière remarque : n'y avait-il pas d'autres choix que celle de prendre ce terrain ? Est-ce qu'en réaménageant l'espace sur lequel se trouve le CRAC on n'aurait pas pu répondre à ces besoins ?

Mme FAUVEL. - Je tiens à m'exprimer au nom du groupe Front de Gauche, Communistes et Citoyens:

Nous regrettons tout d'abord la décision de la ville de Colombes qui a décidé de raser le travail réalisé par l'atelier d'architecture autogéré afin de récupérer les terrains qui verront fleurir, le mot est bien choisi, un parking gigantesque. Voici quatre années de travail associatif qui partent en fumée. Quel gâchis !

Nous nous réjouissons par ailleurs que notre ville accueille sur son territoire ce projet et que ce beau projet avance.

À l'heure où de nombreux politiques s'enferment dans les affaires et la finance, nous optons pour un autre choix, celui de permettre aux habitants de participer aux côtés des associations et de la ville aux pratiques du développement durable, à la création de nouveaux jardins partagés, à l'initiation au recyclage, à la gestion et à la réduction des déchets.

La liste pourrait être étendue.

Toutes ces actions sont indispensables au mieux vivre dès demain, d'abord dans notre ville et sur l'ensemble de notre planète. Pour toutes ces bonnes raisons, il nous faut avancer dans ce sens en autorisant l'atelier d'agriculture autogéré à réaliser son projet de construction sur le site mis à disposition par la ville.

Mme MEKER. - Monsieur Martin, finalement, je m'étonne un peu que vous soyez toujours assez réticent à l'égard de ce projet car cette gestion de finances publiques est plutôt de bonne politique, en dehors de tout ce qui vient d'être dit excellemment par Élisabeth Fauvel sur l'intention du projet, etc.

Effectivement, la subvention s'est montée à 15 000 € en 2016 et 15 000 € en 2017. Pour le moment, il n'y a pas d'engagement plus lointain que ceux-là.

À l'inverse, vous parlez d'une mise à disposition gratuite, mais il est vrai que nous sommes dans un cofinancement du projet. Il faut que les choses se mettent en place avec les citoyens, mais vous pouvez venir aux réunions. Ce n'est pas si compliqué que cela, rien ne se fait de façon cachée, bien au contraire.

Le travail de l'atelier architecture autogéré amène à ce projet une enveloppe d'environ 70 000 € avec des subventions du Sytcom, de l'ADEME, de la région Île-de-France qui souhaite vraiment travailler sur des pratiques citoyennes de transition écologique pour que le plus grand nombre de citoyens puissent se rapprocher de bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion des déchets mais aussi en ce qui concerne les circuits courts, toutes les choses qui nous seront nécessaires pour vivre mieux, certainement, dans les années à venir.

Il s'agit vraiment de cofinancements extrêmement encadrés. Une convention de travail entre la ville et l'association AAA a été mise en place le 13 juillet 2016 et, le 9 décembre 2016, une convention d'occupation, dont vous êtes informés ce soir, une convention pour 4 ans.

Quant au bâtiment, il s'agit d'autoriser AAA et permettre que le processus s'engage pour le dépôt des permis de construire. Le bâtiment, on le connaît.

Le fait que des citoyens soient venus décider des usages de ce bâtiment a peut-être permis à l'Atelier d'Architecture Autogérée de l'imaginer en lien avec les citoyens puisque c'est une de ses grandes capacités. Cette architecture ne s'appelle pas autogérée pour rien, elle met vraiment l'activité citoyenne et humaine au centre des projets.

Le projet, travaillé ensemble dans les réunions avec les citoyens, fera autour de 70 mètres carrés et dans un bâtiment en bois recyclable, totalement dans l'esprit. Il sera entouré de jardins partagés.

Je pense que ce projet est intéressant dans son mode de financement. Il permet à la ville de développer avec force ce type d'initiative. Il ne prive personne et aussi permet de rayonner au-delà du tissu associatif. C'est vraiment fait pour que les citoyens puissent aussi s'agréger de façon plus ouverte que certaines personnes qui sont d'ores et déjà dans un système associatif un peu plus rigoureux.

Bien évidemment, pour Bagneux, ce n'est pas la grosse cité de Colombes qui se réinstalle chez nous, elle s'installe à Gennevilliers, mais c'est une façon de participer à des réseaux qui permettent aux citoyens d'entrer dans la ville de demain, une ville dite résiliente.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots, non pas pour revenir sur l'intérêt du projet, Elisabeth Fauvel comme Pascale Meker viennent d'en dire plus qu'un mot, je ne vais pas m'étaler sur l'intérêt citoyen, écologique, environnemental, de vie tout court que cela peut avoir, mais sur deux choses.

D'abord, cela se situe dans un endroit particulier. Notre souhait est que les habitants de ce quartier puissent y participer. Le défi que nous allons avoir avec ce projet est de faire en sorte que les habitants de ce quartier s'intéressent à ce projet, y prennent leur part et le fassent vivre car c'est aussi la condition pour que ce projet puisse vivre de bonne manière.

Samedi, nous avons participé à la déambulation sur le site des Mathurins. Je peux vous dire qu'un certain nombre d'habitants sont extrêmement intéressés par ce type de projet. D'ailleurs, ils sont intervenus pour demander si, sur le site des Mathurins, il y avait ou non, comme dans d'autres endroits de la ville, la possibilité de créer des parcelles de jardins partagés.

Il y a une vraie demande, un vrai besoin. C'est la raison pour laquelle, notre groupe votera pour cette délibération.

Mme le MAIRE. - Je voulais rajouter en complément des collègues que nous avons obtenu une subvention du Syctom présidé par Hervé Marseille. Vous avez vu que ce ne sont pas mes amis ! Le dossier a été présenté au Syctom qui est un organisme sérieux qui ne finance pas n'importe quoi. Il finance sur dossier présenté par les associations ou les collectivités locales, là en l'occurrence, la collectivité.

Je voulais juste vous dire que c'est pour cela que nous avons obtenu la subvention. Cela montre le sérieux du projet. Bien sûr, tout n'est pas bouclé à l'avance, mais cela fait partie de l'idée d'un projet citoyen. On élabore au fur et à mesure avec les habitants ce que l'on va faire. Cela fait partie des expérimentations pour permettre aux habitants de prendre en main les questions du développement durable, de l'écologie et de l'environnement. Je crois que nous avons vraiment intérêt à développer ce type de projets.

Il est sûr que nous serons de plus en plus sollicités par les habitants sur ce type de projets, qu'ils soient des projets citoyens de groupes d'habitants ou des projets que l'on trouve dans les centres de loisirs, les écoles, les collèges. On retrouve cette volonté de développer ce type de projet qui permet aux habitants, jeunes et moins jeunes, de s'emparer de la question de l'avenir de la planète, finalement, c'est de cela dont on parle, et d'agir localement. Il ne s'agit pas simplement de penser à ce qu'il faudrait faire à l'échelle du pays ou à l'échelle planétaire, mais de pouvoir vraiment agir localement sur les choix qu'il faudra faire pour demain.

Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB METROPOLE

23/ ADHESION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VELIB METROPOLE ET APPROBATION DES STATUTS – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE VELIB DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VELIB METROPOLE – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Mme le MAIRE. - La compétence Autolib' était auparavant gérée pour notre collectivité mais aussi pour Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff par Sud-de-Seine. Depuis le 1er janvier 2016, c'est Vallée-sud-Grand Paris qui a repris la compétence Autolib' exercée par notre ancienne communauté d'agglomération pour le compte des communes.

La communauté de communes Châtillon-Montrouge était également adhérente à Autolib'.

Là, se pose la question, avec l'arrivée de ce que l'on appelle Velib' 2, donc de Velib' métropole, de l'exercice de la compétence.

Cette compétence ne peut être exercée que, globalement, soit le territoire prend Autolib' et Velib' dans le même package, soit ce sont les communes qui le prennent en gestion directe. La proposition qui vous est faite est que la commune reprenne la compétence Autolib' et celle de Velib' sur laquelle nous avons déjà délibéré et que l'on désigne M. Tuder comme titulaire et Mme Meker comme suppléante pour siéger au syndicat et représenter la ville de Bagneux.

Cette délibération, qui permettra aux communes de reprendre leur compétence d'Autolib' et de Velib', est sous réserve de celle qui sera adoptée demain soir puisqu'elle passe, demain soir, au territoire pour l'ensemble des communes du territoire.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉDUCATION

PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE »

24/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. LE THOMAS. - Il s'agit d'autoriser Mme le Maire de signer une convention entre la ville et la CAF pour le contrat enfance/jeunesse qui durait jusqu'en décembre 2015. Il nous faut donc la reconduire pour quatre ans.

Il vous est proposé de reconduire les actions antérieures. Elles sont mentionnées dans votre dossier. Il s'agit de l'extension de la crèche familiale, des places supplémentaires à la crèche Arc-en-ciel, de l'extension du multiaccueil sud, du lieu d'accueil parents/enfants, du relais d'assistante maternelle, de la crèche des Petits Moulins, du Club 13-17 à Marc Lanvin, des mini-séjours adolescents et de l'extension des accueils de loisirs maternels et de la coordination dans le cadre de la petite enfance.

De nouvelles actions ont été retenues à compter du 1^{er} janvier 2016 : le RAM2, la ludothèque, la crèche Victor Hugo, tout cela intervenant sur ces quatre années. Vous avez bien compris qu'elle

n'est pas encore sortie de terre mais qu'elle finira par l'être ! Nous bénéficierons de subventions au fur et à mesure de l'avancé de l'ensemble de ces projets puisque, en fait, ces projets ne sont financés par la CAF que s'ils sont réalisés.

Nous passons de l'ensemble de cette convention subventionnée à une hauteur de 1 783 880 € pour celle qui vient de s'éteindre à celle représentée cette année qui ira jusqu'en 2019, subventionnée à hauteur de 2 394 768,94 €.

L'augmentation, même si le chiffre peut apparaître important, ne représente que, je dirai, 610 000 € de plus pour l'ensemble de ces actions. Vous voyez qu'il reste beaucoup à charge pour la commune. C'est un effort, une orientation que nous avons prise et que nous continuerons à prendre en direction de l'enfance et de la petite enfance. Bien sûr, elle est subventionnée par la CAF mais elle n'est subventionnée par la CAF depuis quelque temps qu'à hauteur seulement de 55 % alors que, dans les années 2000, elle l'était à hauteur de 75 %.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ORGANISATION DES SEJOURS ET DES CLASSES DE DECOUVERTE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

25/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES SÉJOURS ET DES CLASSES DE DECOUVERTE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX MIS EN PLACE PAR VVL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'adopter cette convention.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DU SITE DE MIEUSSY ET DE LA TRINITE-SUR-MER

26/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SITE DE MIEUSSY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

27/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SITE DE LA TRINITE-SUR-MER A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous conventionnons avec l'association pour ces deux sites.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 26 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 27 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE FOURNITURE PAPETERIE ET TRAVAUX MANUELS, MATERIEL DIDACTIQUE ET LIVRES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 À 13 ANS (2 LOTS)

28/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF AU LOT N°1 (FOURNITURE DE MATERIELS POUR LES TRAVAUX MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 A 13 ANS)

29/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF AU LOT N°3 (FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES POUR LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE BAGNEUX)

Mme le MAIRE. - Pour le lot n° 1, Cipa Majuscule sera titulaire du marché suite à la CAO du 16 mars 2017 et, pour le lot n° 3 les manuels scolaires, ce sera Pichon.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 28 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES

30/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION TYPE DE PRESTATIONS A PASSER AVEC LES PRESTATAIRES ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 28 DU 23 SEPTEMBRE 2014)

Mme le MAIRE. - Il est proposé que cette nouvelle convention prévoie des abondements par avenants.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

31/ APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS - APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE SES EVENTUELS AVENANTS

M. LE THOMAS. - Il s'agit de signer cette convention et, pour la signer, de mettre en conformité notre règlement intérieur des structures pour pouvoir bénéficier de cette convention.

Il faut savoir que la CAF nous met le couteau sous la gorge en nous contraignant à des choses fort désagréables consistant en gros, si nous les suivons, à mettre des enfants à la consigne, ne prenant aucun cas de la façon dont nous fonctionnons au niveau de la petite enfance.

Je m'explique. Ils veulent optimiser au maximum les places disponibles et nous forcer à accueillir des enfants dans n'importe quelles conditions à partir du moment où une place se libère totalement ou partiellement, c'est-à-dire y compris pour quelques heures.

Là, on fait fi du travail pédagogique effectué par nos personnels sur l'encadrement de ces enfants et leur éveil ! C'est surtout nous contraindre à ne pas nous verser des subventions maximales : étant donné que nous n'arriverions pas à remplir convenablement nos structures au regard de la facturation des familles, nous aurions une décote en fonction de ces subventions, qui nuirait gravement à notre capacité de continuer à porter notre politique en direction de la petite enfance, ce pourquoi nous nous sommes offusqués.

Nous avons plus ou moins trouvé un terrain d'entente avec eux. C'est pour cela que, dans la note, nous vous disons également que nous poursuivons cette bataille. Aujourd'hui, nous sommes bien obligés d'avancer pour pouvoir bénéficier de cette subvention. Il est hors de question que nous passons à côté. Nous le faisons en changeant quelque peu notre règlement intérieur. J'ai oublié de dire qu'ils voulaient aussi nous obliger à accepter que les familles aient un nombre illimité de jours de vacances, ce qui, en termes d'organisation des équipes, etc. est purement et simplement inacceptable ; inacceptable pour nous mais aussi, je dois le dire ici, par l'ensemble de mes collègues du département et au-delà même du département, mais ce n'est pas spécifique aux Hauts-de-Seine.

Une action est menée au niveau du département en direction de l'ensemble des Maires en charge de ces dossiers. Un bras de fer s'est entamé avec la CAF.

On ne sait pas ce qu'il en sortira mais il est évident que la CAF du département des Hauts-de-Seine accepte ces modifications que nous avons faites au règlement intérieur à la marge pour ne pas céder sur l'ensemble.

Il conviendra éventuellement de donner la possibilité à Mme le Maire de signer des avenants à l'ensemble de ces contrats en fonction de l'évolution de ce dossier.

Mme le MAIRE. - Il fallait passer cette délibération avant le 31 mars pour pouvoir bénéficier des subventions. Nous n'allons pas y renoncer mais il y a toujours des négociations avec la CAF. Je pense que cela va prendre encore plusieurs semaines mais, là, pour le coup, les élus sont rassemblés et mobilisés. J'espère que nous pourrons avancer positivement.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

REGLEMENT INTERIEUR – TRINITE-SUR-MER

32/ APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - On bouge un élément dans le règlement intérieur : vous avez vu que nous demandons qu'un acompte de 20 % soit versé avant l'inscription. Il s'agit d'un acompte non remboursable pour, vous l'avez compris, éviter les désistements 48 heures avant, éviter que nous perdions les places car nous n'avons plus le temps de les louer à des familles. Le fait que des familles n'aient pas de place et que d'autres ne payent pas du tout le séjour fait que nous perdons des deux côtés. Nous faisons cela pour essayer d'être un peu dissuasifs.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est aussi pour responsabiliser.

Mme le MAIRE. - Absolument.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

32 BIS/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA CRÉATION D'UN CIRCUIT FITNESS

Mme le MAIRE. - Nous pourrions nous faire financer partiellement le circuit de fitness dans le parc François Mitterrand par le Centre National pour le Développement du Sport.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

33/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20160329_11 DU 29 MARS 2016 RELATIVE AUX TARIFS DES ACTIVITES SPÉCIALISEES

34/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20160329_13 DU 29 MARS 2016 RELATIVE A L'UTILISATION ET AUX ACTIVITES DES STUDIOS DE MUSIQUE LA CHAUFFERIE

Mme le MAIRE. - Nous proposons d'appliquer les mêmes tarifs aux ateliers de musique, de danse et de théâtre que ceux appliqués aux Arts Plastiques sur lesquels nous avons déjà délibéré. Qu'un tarif soit créé pour ces mêmes activités qui ont parfois lieu le week-end. Vous avez vu le mode de calcul qui vous est proposé.

Il s'agit aussi de supprimer un certain nombre de tarifs devenus obsolètes car on ne les utilise plus, d'établir des tarifs de façon qu'il n'y ait pas de centimes pour un souci de simplification et de lisibilité pour les usagers et de créer une adhésion annuelle de 6 € par an et par personne payable à la rentrée.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REVALORISATION DES TARIFS

35/ APPROBATION DES GRILLES TARIFAIRES, A SAVOIR :

- 1. La restauration scolaire**
- 2. Les centres d'accueil périscolaire**
- 3. Les accueils de loisirs sans hébergement**
- 4. Les activités spécialisées**
- 5. Les prestations de séjours**
- 6. L'utilisation et les activités des studios de musique la chaufferie**
- 7. La pratique d'activités récréatives à l'espace Marc Lanvin**
- 8. Les ateliers culturels**
- 9. Les activités seniors aquagym, natation et gymnastique et relaxation**
- 10. Le droit de stationnement camping et autres prestations du village familial de Bagneux à La Trinité-sur-Mer**
- 11. La location des installations sportives**
- 12. La location du centre d'hébergement du stade René Rousseau**
- 13. Les spectacles de la Direction de la jeunesse**

Mme le MAIRE. - Il a été décidé de regrouper les tarifs dans une seule délibération, suite à la demande de la trésorerie principale. C'est l'objet de cette délibération.

Pour aller vite, nous ne proposons aucune augmentation de tarifs pour la restauration scolaire qui concerne 3 200 enfants, c'est important, et les classes de découverte qui concernent tous les enfants de CE2.

Pour les accueils de loisirs, les activités spécialisées et les séjours, nous proposons une augmentation de 3 %.

Nous vous avons mis quelques exemples dans le rapport de présentation. Vous l'aurez compris, cela concerne chaque fois quelques centimes. C'est relativement peu important, mais sur ces accueils de loisirs, les séjours, etc. des tarifs extrêmement bas. Nous vous proposons une augmentation de 3 %.

Pour les autres tarifs, ceux des activités seniors, des prestations du village familial, de vacances, spectacles de la direction de la jeunesse, nous proposons une augmentation des tarifs de 1 %.

Au total, conformément aux souhaits, les tarifs n'ont pas augmenté ou très modestement.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

AMENAGEMENT URBAIN**36/ REVALORISATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ DE NOËL 2017**

Mme le MAIRE. - Nous revalorisons de 5 % ces tarifs. Nous avons les tarifs les plus bas du sud du département. Nous vous proposons de faire un petit effort.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR

37/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF) VISANT UNE PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOYAGE A TURIN

38/ VOYAGE A TURIN DE COLLEGIENS DU COLLEGE HENRI BARBUSSE DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC LE 6EME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE TURIN - PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU SEJOUR EN ITALIE

M. BESSON. - Il s'agit de soutenir une nouvelle initiative liée à l'ouverture dans nos collèges de classes d'italien. C'est une bonne nouvelle. 27 élèves de cinquième et de quatrième accompagnés de leur professeur séjourneront à Turin, ville jumelée avec Bagneux, je vous le rappelle.

Les dates ont légèrement bougé. Ce séjour se déroulera du 12 au 15 juin au lieu du 19 au 22. Il y a une délibération pour substitution à ce titre.

Ils avaient des difficultés pour trouver leur billet de train.

Au-delà de la découverte de cette ville culturelle, ce sera l'occasion de nouer un partenariat avec d'autres établissements afin d'enclencher une série d'échanges intercollèges.

Nous proposons de soutenir cette initiative qui s'inscrit dans la priorité éducation jeunesse de la municipalité à hauteur de 1 800 €, soit environ 15% du budget global.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui ouvre de nombreuses opportunités d'échange avec notre ville jumelle.

Mme le MAIRE. - Une section d'italien s'est ouverte au collège Barbusse. Comme nous sommes jumelés avec le sixième arrondissement de Turin, nous avons proposé au collège ce voyage afin d'instaurer des relations avec Turin, c'est intéressant pour le jumelage.

M. ZANI. - Cette délibération évoque la possibilité des élus susceptibles d'accompagner les élèves du collège Henri Barbusse à Turin. Nous souhaitons connaître la procédure de sélection de ces accompagnants et savoir si les élus de l'opposition sont dans la boucle des candidats.

Comme à notre habitude, nous voterons pour, même si l'un d'entre nous serait privé de voyage !

Mme le MAIRE. - Je crois que je serai privée de voyage aussi. Il y aura l'élu, celui qui a la délégation. On n'ira pas plus loin.

M. ZANI. - Il reste un autre élu. Je parlais du deuxième, pas de lui, on ne peut pas l'écarter !

Rires...

M. BESSON. - Il n'est pas du tout certain que, professionnellement, je puisse me libérer pour ce voyage.

M. ZANI. - Vous avez dit plusieurs.

Mme le MAIRE. - On aurait dû mettre un.

M. BESSON. - C'est un principe de précaution pour dans le cas où il y a plusieurs...

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

FOURNITURE, MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUPPORTS D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE OU NON - MARCHE N°365/2007

39/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°365/2007 A PASSER AVEC JC DECAUX – MOBILIER URBAIN ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous sommes dans une période importante de travaux dans la ville. Nous avons des difficultés avec nos panneaux. Certains ont été déplacés, enlevés. C'est un peu compliqué en ce moment.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ENTRETIEN

MARCHE DE PRESTATION DE NETTOYAGE

40/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N°2 A PASSER AVEC TN POUR LE LOT N°1 (BATIMENTS COMMUNAUX) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

41/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 2 A PASSER AVEC ARCADE POUR LE LOT N° 2 (CRECHES) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous essayons de travailler avec l'UGAP pour les prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux à compter du 1^{er} mai. Étant donné que notre marché arrive à échéance au 30 avril, nous vous proposons par mesure de précaution de passer un avenant avec les deux sociétés qui s'occupent de ces prestations de nettoyage, la société TN et la société

Arcade, dans le cas où nous n'arriverions pas à conclure avec l'UGAP parce que nous ne trouverions pas leur proposition financièrement intéressante pour nous.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 40 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 41 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

SUBVENTION

42/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER AUPRES DE L'ARS ÎLE-DE-FRANCE DES SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

M. PAYEN. - Il s'agit de solliciter auprès de l'ARS des subventions pour trois actions de prévention inscrites dans le contrat local de santé et portées par l'atelier Santé-ville.

La première concerne le plan local nutrition pour un montant de 10 000 €, la deuxième, la santé globale des personnes en insertion et des points santé ADOMA pour un montant de 5 000 € et, la troisième, la coordination du Contrat Local de Santé pour un montant de 20 000 €.

Il s'agit donc d'approuver Mme le Maire à déposer ces demandes de subventions et à signer la convention afférente.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

43/ ACCEPTATION DE LA CHARTE PARTENARIALE DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE MIG 92 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Nous acceptons la nouvelle charte qui se substitue à l'ancien cadre. Nous sommes dans ce cadre d'échanges d'informations géographiques avec le département.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF**44/ APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF SUR LA RESTAURATION**

Mme DAVID. - Depuis septembre, nous produisons les repas des enfants de Malakoff et des personnes âgées.

Vous vous souvenez qu'en mai 2016, nous avons approuvé et autorisé Mme le Maire à signer la convention de l'entente communale sur la restauration collective entre les deux villes.

Cette forme juridique permet aux collectivités de s'accorder d'un commun accord sur un objectif commun tout en restant maîtresses de leur choix en matière de politique RH, tarifaire, etc. Nous restons maîtres dans notre collectivité.

Cette gouvernance de l'entente est matérialisée par des conférences d'élus à parité.

Les décisions sont prises au sein de la conférence de l'Entente mais sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les deux conseils municipaux. C'est la raison pour laquelle ce soir, nous revenons vers le Conseil municipal pour approuver les décisions prises lors de l'Entente communale.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CULTURE**45/ ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX AU RESEAU 92 ET APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION A RÉGLER POUR CHAQUE ANNEE JEUNESSE**

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'adhérer au Réseau 92, le réseau des musiques actuelles, pour une somme annuelle de 300 €.

M. ZANI. - Notre question concernant cette délibération. Elle s'étend également aux deux suivantes pour gagner plus de temps, c'est-à-dire la 46 et la 47.

Pourquoi vote-t-on pour la première fois pour ces adhésions alors qu'elles n'ont jamais été soumises auparavant à l'approbation du Conseil municipal ?

Mme le MAIRE. - C'est Mme la trésorière municipale qui a exigé qu'il y ait des délibérations. Certaines des sommes sont ridicules. Je suis désolée de vous ennuyer avec cela, mais c'est une demande de la trésorerie.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE**46/ ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION ANACEJ ET APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION A REGLER POUR CHAQUE ANNEE CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

Mme le MAIRE. - Nous adhérons à l'Anacej, l'association qui gère les conseils d'enfants et de jeunes au niveau national. Nous avons un jeune de la ville qui y siège.

La subvention s'élève à 1 448 €.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**47/ ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION GRAINE DE DAHU**

Mme le MAIRE. - On adhère à cette association pour 20 € mais on débattre aussi. C'est pour permettre la mise en place de boîtes à livres qui seront déposées dans l'espace public. C'est une initiative du conseil de quartier du centre-ville. J'espère qu'il y en aura d'autres ailleurs. C'est une bonne idée. Cela part du centre-ville. Cela se répandra par la suite.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

48/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des choses particulières à dire, Madame Seisen ?

Mme SEISEN. - Non.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Nous avons terminé. Je souhaite vous dire deux dernières choses.

Monsieur Zani, vous avez interrogé Monsieur le préfet suite au dernier Conseil municipal sur la cession à titre onéreux du matériel de laboratoire de prothèses dentaires du centre municipal de santé. Vous aviez eu la courtoisie de m'adresser la requête que vous aviez adressée à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet vous a répondu. Il me semble important que les collègues sachent que cette délibération n'appelait pas d'observations particulières de sa part au titre du contrôle de légalité. Notre délibération était donc légale.

M. ZANI. - Nous avons fait notre rôle d'élu. À partir du moment où l'on est dans des contraintes budgétaires absolues, on vous propose de l'argent que vous refusez, en toute légalité, de toutes les façons.

Vous savez le mot "c'est légal" est très à la mode actuellement.

Je vous donne un petit exemple : si vous me proposez 6 000 € et que je refuse cette somme, je ne peux pas être condamné par un tribunal. Par contre, si mon fils me demande une paire de Nike et que je lui dis : "écoute mon fils, je ne peux pas te la payer", il va me répondre : "c'est ta faute, tu aurais dû accepter l'argent de Mme le Maire !" Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, vous essayez de nous faire des entourloupes. Vous avez voulu semer le doute et faire croire que je faisais voter au Conseil municipal des délibérations illégales. Je dis simplement que cette délibération est légale. Nous avons clairement expliqué au conseil municipal que, non seulement, le CMS de Bagnolet - nous n'avons pas choisi Bagnolet parce que nous préférons que ce soit Bagnolet - reprenait aussi le prothésiste qui n'avait plus de travail à la ville de Bagneux et qui aurait pu coûter beaucoup plus cher à la commune.

Il y avait une explication. Bien évidemment, ce n'était pas cédé à n'importe quelle condition, c'était aussi à la condition que le personnel puisse être repris et avoir du travail demain.

Nous avons conseil municipal le 16 mai.

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 22 h 35.)